

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 26 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DF 57 Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n°2 d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2011.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la délibération des 13 et 14 décembre 2010 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2011 ;

Vu la décision modificative n°1 de la Ville de Paris pour 2011 des 28 et 29 mars 2011 ;

Vu le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2011 des 11 et 12 juillet 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n°2 d'investissement de la Ville de Paris pour 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Par prélèvement sur les provisions d'autorisations de programme votées à la décision modificative n°2 d'investissement pour l'exercice 2011, sont individualisées les autorisations de programmes recensées dans les tableaux annexés à la présente délibération.